

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### COMMUNE D'ALISSAS

#### RD 2 – Vitesse prochainement limitée à 70 km/h sur la déviation

9 septembre 2014

---

A la fin de l'année 2011, après une série d'accidents sur la déviation du village d'Alissas, dont un fut malheureusement mortel, le Département de l'Ardèche avait réagi en entreprenant d'importants travaux de réfection de chaussée.

Il s'agissait alors de mettre en place un revêtement à très haute adhérence dans l'objectif de repousser la limite de "perte d'adhérence" au niveau du premier virage de cette déviation dans le sens Privas/Vallée du Rhône.

Si depuis deux années aucun nouvel accident n'avait été constaté, cet été, entre les mois de juin et d'août, trois sont survenus coup sur coup.

En matière d'accident de la route, il est toujours délicat d'isoler une cause et d'en déduire les bonnes décisions à prendre. L'infrastructure ne peut systématiquement être mise en cause. Dans le cas de ces récents accidents, aux dires des personnes présentes et des forces de l'ordre, la vitesse excessive et/ou la présence de gazoil sur la chaussée seraient également en cause.

Cependant cette accumulation nécessite de prendre des dispositions rapides. Ainsi, sur la portion comprise entre le rond point du Viaduc et jusqu'au carrefour d'accès vers la mairie compris, il a été décidé de réduire la limitation de vitesse à 70 km/h et d'apposer une signalisation de danger bien visible

Ces mesures, présentées en Mairie d'Alissas « *doivent permettre d'endiguer l'accidentologie sur ce secteur et sécuriser les déplacements des usagers de la route, ce qui est notre objectif prioritaire* » rappelle Hervé Saulignac, président du Conseil général de l'Ardèche et également conseiller général du canton.

N/Réf : CP8914 CF Gpress